

CERTIFICATION NF 462

SYSTEMES MULTI-ENERGIES



SYSTEMES MULTI-ENERGIES

www.marque-nf.com

Liste de prix 2017

en application du référentiel de certification NF 462

(Les montants indiqués s'entendent hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur)

Version du 23/02/2017

Tarif applicable et Conditions de facturation

1. TARIF APPLICABLE

1.1. OBTENTION DE LA CERTIFICATION (en € HT)

Ref	PRESTATIONS	TARIFS
412	FRAIS D'OUVERTURE DE DOSSIER (FRAIS D'ENTREE)	1650
INSTRUCTION (ENREGISTREMENT) DU DOSSIER DE DEMANDE D'ADMISSION⁽¹⁾		
711	+ Par gamme	1485
112	- Remise en cas de maintien, par gamme	330
812	+ Temps additionnel d'instruction, le cas échéant, par heure	165
812	FORFAIT ETUDE PREALABLE A LA DEMANDE (4 heures min., sur devis)	660

(1) Les frais de gestion sont facturés au tarif minimum. Toutefois, des frais supplémentaires pourront être facturés sur la base du tarif horaire d'EUROVENT CERTITA CERTIFICATION, en cas d'examen ou d'assistance technique complémentaire, nécessaires pour l'instruction d'une demande.

AUDIT D'ADMISSION D'UN SITE DE PRODUCTION, PAR DEMANDEUR		
311	<u>Forfait Zone 1</u> ⁽²⁾ : (incluant la préparation, la prestation d'audit, le rapport, le suivi des actions correctives et le temps de déplacement et le prélèvement le cas échéant) (frais de séjour et de déplacement en sus)	3 960
312	<u>Forfait Zone 2</u> ⁽²⁾ : (incluant la préparation, la prestation d'audit, le rapport, le suivi des actions correctives et le temps de déplacement et le prélèvement le cas échéant) (frais de séjour et de déplacement en sus)	4 785
313	<u>Forfait Zone 3</u> ⁽²⁾ : (incluant la préparation, la prestation d'audit, le rapport, le suivi des actions correctives et le temps de déplacement et le prélèvement le cas échéant) (frais de séjour et de déplacement en sus)	5 435
314	+ Temps additionnel sur site, le cas échéant, par heure	165
399	- Remise dans le cas d'un site de fabrication pour des ballons et/ou des cuves seuls, ou pour un site uniquement d'assemblage	495
341	Les frais de séjour et de déplacement sont facturés sur la base de leur coût réel avec des frais de service de 11%	Réel / 0.89
371	VERIFICATIONS COMPLEMENTAIRES + Examen du plan d'action suite à non-conformité relevée lors des audits	inclus

(2) Les zones géographiques sont définies au paragraphe 4.2.3 du référentiel général de certification des programmes NF gérés par EUROVENT CERTITA CERTIFICATION. Lors de l'audit de plusieurs gammes, le temps nécessaire à l'audit peut être majoré, minimum ½ jour, le coût de l'audit sera alors majoré au taux horaire applicable.

Une remise non cumulable/par titulaire/programme sur le forfait est appliquée dès lors qu'il est au moins concerné par un des cas suivants :

- Un audit réalisé dans le cadre d'un regroupement géographique de plusieurs sites de fabrication : 20% (Forfait x 0.8)¹
- Un même site de fabrication ayant plusieurs titulaires : 30% (Forfait x 0.7)¹
- Un même site de fabrication pour plusieurs programmes : 30% (Forfait x 0.7)¹

¹ Les remises ne sont pas cumulables. En cas, d'audit satisfaisant plus d'un critère listé ci-dessus, le critère le plus favorable au client sera appliqué.

ESSAIS D'ADMISSION	
212	<p>Les frais d'essais sont à la charge du demandeur/titulaire. Les formalités et les frais d'expédition et de réexpédition des appareils éventuellement prélevés, dédouanement compris, sont à la charge du demandeur. Les échantillons doivent être livrés au laboratoire de la marque, franco de port et dédouanés le cas échéant⁽⁴⁾, à la date fixée par la fiche de prélèvement.</p> <p>La facturation des essais peut être émise dès que le laboratoire est en possession des échantillons.</p> <p>Pour les essais commandés en direct auprès du laboratoire, le demandeur/titulaire peut obtenir les tarifs des laboratoires de la marque désignés au paragraphe 5.3 du référentiel NF 462, en contactant EUROVENT CERTITA CERTIFICATION ou directement les laboratoires.</p>

1.2. SUIVI DES PRODUITS CERTIFIES (en € HT)

610	FRAIS DE REDEVANCE ANNUELLE (A PUBLICATION)	990
611	+ Frais Fixes	990
611	+ Frais variables par gamme	495
612	+ Frais variables par usine	3300
INSTRUCTION (ENREGISTREMENT) DU DOSSIER D'ADMISSION⁽¹⁾		
417	+ Par gamme	1485
418	+ Temps additionnel d'instruction, le cas échéant, par heure	165
INSTRUCTION (ENREGISTREMENT) DU DOSSIER D'EXTENSION⁽¹⁾		
419	+ Par gamme	1485
417	- Remise en cas d'extension sans contrôles complémentaires	330
499	+ Temps additionnel d'instruction, le cas échéant, par heure	165
INSTRUCTION (ENREGISTREMENT) DU DOSSIER DE MAINTIEN⁽¹⁾		
420	+ Par gamme	990
499	+ Temps additionnel d'instruction, le cas échéant, par heure	165
498	FORFAIT ETUDE PREALABLE AU DOSSIER (4 heures min., sur devis)	660

(1) Les frais de gestion sont facturés au tarif minimum. Toutefois, des frais supplémentaires pourront être facturés sur la base du tarif horaire d'EUROVENT CERTITA CERTIFICATION, en cas d'examen ou d'assistance technique complémentaire, nécessaires pour l'instruction d'une demande.

AUDIT D'UN SITE DE PRODUCTION, PAR TITULAIRE		
311	Forfait Zone 1 ⁽²⁾ : (incluant la préparation, la prestation d'audit, le rapport, le suivi des actions correctives et le temps de déplacement et le prélèvement le cas échéant) (frais de séjour et de déplacement en sus)	3 630
312	Forfait Zone 2 ⁽²⁾ : (incluant la préparation, la prestation d'audit, le rapport, le suivi des actions correctives et le temps de déplacement et le prélèvement le cas échéant) (frais de séjour et de déplacement en sus)	4 545
313	Forfait Zone 3 ⁽²⁾ : (incluant la préparation, la prestation d'audit, le rapport, le suivi des actions correctives et le temps de déplacement et le prélèvement le cas échéant) (frais de séjour et de déplacement en sus)	5 105
314	Temps additionnel sur site, le cas échéant, par heure	165
399	- Remise dans le cas d'un site de fabrication pour des ballons et/ou des cuves seuls, ou pour un site uniquement d'assemblage	495
398	+ En cas de première visite du site concerné, les tarifs d'admission sont appliqués - majoration d'un montant de :	330
341	Les frais de séjour et de déplacement sont facturés sur la base de leur coût réel avec des frais de service de 11%	Réel / 0.89
371	VERIFICATIONS COMPLEMENTAIRES : Examen du plan d'action suite à non-conformité relevée lors des essais	inclus

(2) Les zones géographiques sont définies au paragraphe 4.2.3 du référentiel général de certification des programmes NF gérés par EUROVENT CERTITA CERTIFICATION. Lors de l'audit de plusieurs gammes, le temps nécessaire à l'audit peut être majoré, minimum ½ jour, le coût de l'audit sera alors majoré au taux horaire applicable.

Une remise non cumulable/par titulaire/programme sur le forfait est appliquée dès lors qu'il est au moins concerné par un des cas suivants :

- Un audit réalisé dans le cadre d'un regroupement géographique de plusieurs sites de fabrication : 20% (Forfait x 0.8)²
- Un même site de fabrication ayant plusieurs titulaires : 30% (Forfait x 0.7)²
- Un même site de fabrication pour plusieurs programmes : 30% (Forfait x 0.7)²

212	ESSAIS DE SUIVI
	Voir plus haut(section Essais d'Admission)

1.3. AUTORISATION ANNUELLE D'UN LABORATOIRE DEMANDEUR/TITULAIRE (en € HT)

999	INSTRUCTION D'AUTORISATION	825
-----	-----------------------------------	-----

² Les remises ne sont pas cumulables. En cas, d'audit satisfaisant plus d'un critère listé ci-dessus, le critère le plus favorable au client sera appliqué.

2. CONDITIONS DE FACTURATION

Les conditions de facturation sont précisées en partie 4 du Référentiel Général de certification des programmes NF gérés par EUROVENT CERTITA CERTIFICATION. Les conditions de paiement sont mentionnées sur les factures. L'envoi des factures est effectué uniquement par mail. Si vous désirez une copie papier de la facture, n'hésitez pas à nous la demander, nous vous la transmettrons le plus rapidement possible.

PAIEMENT DES FACTURES



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire

EUROVENT CERTITA CERTIFICATION

Domiciliation

**SG PARIS BOURSE ENTR (00059)
134 RUE REAUMUR
75002 PARIS**

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	03020	00020682179	43

IBAN : **FR76 3000 3030 2000 0206 8217 943**

BIC-ADRESSE SWIFT : **SOGEFRPP**

3. CONDITIONS D'ANNULATION

3.1 DEMANDE

L'ensemble des montants relatifs à l'instruction de la demande reste acquis quel que soit le résultat de l'instruction. Le versement des frais de demande reste acquis même au cas où la demande serait abandonnée en cours d'instruction.

3.2 AUDIT

Toute annulation d'un audit, dont la date a été retenue en accord entre l'équipe d'audit et l'entreprise auditée, fait l'objet d'une facturation sur les bases suivantes :

- annulation de 16 jours à 11 jours de la date prévue : 50 % du montant de l'audit
- annulation de 10 jours à 6 jours de la date prévue : 75 % du montant de l'audit
- annulation de 5 jours au jour prévu : 100 % du montant de l'audit.

Le montant de l'audit s'entend comme la préparation, la prestation, le rapport et les frais de séjour et de déplacement.

3.3 DECISION DE RETRAIT DE LA CERTIFICATION

Le montant relatif au suivi du dossier reste acquis même en cas de décision de retrait de l'autorisation.